



# PROTOCOLE SANITAIRE en EPS.

Collège Les Provinces de Blois – le 9 Novembre 2020 - COVID 19

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles les élèves seront pris en charge, accéderont aux installations et pratiqueront en EPS. Dans le contexte de la crise du COVID 19, **ces dispositions sont spécifiques sur le collège Les Provinces et communes à tous les professeurs d'EPS et professeurs de SEGPA.**

## Mesures spécifiques à l'EPS :

- **Tous les élèves devront être équipés de masques. Durant la totalité du déplacement jusqu' à l'installation sportive (transport en bus inclus si besoin) les élèves devront porter leur masque.**
- **Les enseignants veilleront à limiter, tant que possible, les brassages aux abords des installations sportives et dans ces dernières. Chaque élève devra apporter une tenue de rechange et se changer après chaque cours d'EPS.**
- N'ayant plus de vestiaires, les élèves se changeront dans la salle de classe qui leur est réservée (en séparant les filles des garçons).
- **Les élèves devront se laver les mains à l'arrivée sur l'installation sportive.** (Gel hydro alcoolique ou avec de l'eau et du savon).
- Seuls les élèves désignés seront autorisés à installer ou à ranger du matériel. Ils porteront un masque pour l'installation. Les autres, masqués également, devront restés assis, à une distanciation d'au moins 1m.
- **Pendant la pratique** et seulement à ce moment-là, **les masques pourront être retirés.** Chaque élève devra disposer d'un **sac plastique zippé nominatif** permettant de ranger son masque. Pendant les temps d'explications, la distanciation de 2m devra être respectée, ou bien les masques seront remis.
- **Les élèves devront conserver leur masque pendant les périodes d'observations** (juge, arbitre, chronométrateur, ...) Toutefois, l'élève souhaitant conserver son masque, toute la séance, le pourra **(à l'exception des activités de courses).**
- **Les élèves devront avoir une bouteille d'eau personnelle** (avec le Nom inscrit dessus). **Ils ne seront pas autorisés à aller boire aux sanitaires.** Si, un élève souhaite aller aux toilettes, il/elle devra **se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires.**
- Chaque personne déposera son matériel (bouteille, pochette du masque) dans un espace lui garantissant de ne pas se retrouver à au moins 1m du matériel des autres élèves.
- **Le matériel utilisé sera systématiquement désinfecté après l'utilisation.** Du gel hydro alcoolique sera à disposition des élèves dans chaque activité.
- **Les sports collectifs, les activités de combat, l'acroport et la gymnastique ne sont, pour le moment, plus enseignés comme avant. Ces activités peuvent être adaptées et être enseignées sous forme d'ateliers.** Il n'y aura plus de matchs en sports collectifs, **plus de contacts directs entre élèves en acroport, en danse et en gymnastique.**

A signer et à coller dans le passeport de l'élève

**Le non-respect volontaire entraînera l'exclusion de l'élève et la rédaction d'un rapport à destination du chef d'établissement mais également du directeur du service des Sports de Blois.**

NOM - Prénom – classe : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole EPS du collège Les Provinces et s'engage à le respecter.

Date : ..... Signatures du responsable et de l'élève